

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Prestations intellectuelles
 Enquêtes fraude et mobilité sur le réseau Tbc - Procédure adaptée
 Autorisation de signer le marché

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de maîtriser les conditions d'intéressement du délégataire et conformément à l'article 7 – 7 « contrôle des voyageurs » de la convention de délégation de service public, la Communauté urbaine réalise chaque année une enquête fraude sur le réseau de transport communautaire et conformément à l'article 15 – 2 « Intéressement du délégataire à la fréquentation » de la même convention, une enquête de mobilité.

I – ENQUETE MOBILITE

1 - Les objectifs :

Ils s'articulent autour de 3 axes :

- obtenir des mobilités mensuelles en termes de voyages et déplacements à partir de mobilité jours ouvrables, samedi et dimanche,
- connaître les taux de correspondance par titre,
- déterminer une répartition des voyages globaux par ligne et par titre.

2 – Méthodologie de l'enquête :

L'étude détaillée par titre et la nature des informations recherchées exigent une investigation hors contexte de déplacement, ceci afin de ne pas interroger plusieurs fois de suite les mêmes personnes et de ne pas sur représenter les populations les plus mobiles.

Pour ces raisons, la méthodologie recherchée est une enquête téléphonique au domicile des clients abonnés.

II – ENQUETE FRAUDE

1 – Les objectifs :

Ils s'articulent autour de 4 axes :

- identifier le profil des voyageurs et mesurer les évolutions dans le temps,
- évaluer et suivre le taux de fraude global sur l'ensemble du réseau,
- préciser la nature de la fraude y compris la non validation des titres de transport rendue obligatoire avec la nouvelle billettique,
- déterminer un taux de fraude par ligne et comparable dans le temps dans le cadre de plan de lutte contre la fraude de la société Connex transport.

2 – Méthodologie de l'enquête :

Cette enquête embarquée en situation réelle de transport sera réalisée sur les 20 premières lignes environ du réseau en terme de trafic et les 3 lignes de tramway.

Ces enquêtes seront ventilées sur une durée de 10 jours dans la 2^{ème} quinzaine de novembre pour chaque année 2006, 2007, 2008 en dehors des congés scolaires, grèves ou événements exceptionnels.

III – PASSATION D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE :

Ces enquêtes sont prévues dans un marché à venir. Ce marché aura une durée de 3 ans (2006 - 2007 – 2008), dans la mesure où la délégation de service public avec la société Connex Bordeaux arrive à échéance le 31 décembre 2008.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- les garanties et capacités techniques et financières,
- les références professionnelles sur des enquêtes similaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

- prix des prestations,
- valeur technique, appréciée notamment en fonction de la méthodologie de recueil de l'information, des enquêteurs (recrutement, formation) et du traitement de l'information.

La dépense relative à la passation de ce marché de prestation intellectuelle est estimée à 180 000 € et inscrite au budget annexe transport Chapitre 011 - Compte 61700001 - CRB D320 - dans les exercices 2006 – 2007 - 2008.

Compte tenu du montant mis en concurrence, la publicité sera effectuée au niveau national.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- ⊕ décider du lancement de ce marché pour la réalisation de ces enquêtes,
- ⊕ autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec la société qui aura émis l'offre répondant aux critères définis dans le marché et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

M. PIERRE BRANA